

4 février 2025

# Rapport d'étape des Co-Administrateurs pour la période du 11 juin 2024 au 10 décembre 2024

Elite Insurance Company Limited – (en Administration)

La Cour suprême de Gibraltar  
Dossier n° 2019/COMP/002



# Sommaire

Abréviations et définitions	3
Messages clés	5
Pourquoi nous avons envoyé ce rapport	5
Montant que les Créanciers peuvent recevoir	5
Ce que vous avez besoin de faire	5
Progrès depuis notre dernier rapport	6
Clôture	6
Gestion de la liquidation	6
Mises à jour du portefeuille	7
Recouvrement d'actifs	8
Impôt sur les sociétés, IPT et TVA	9
Engagement des parties prenantes	9
Transactions avec les parties liées	10
Autres informations	10
Droits des Créanciers	10
Ce qu'il reste encore à faire et prochaines étapes	10
Annexe A : Recettes et paiements	12
Annexe B : Dépenses	13
Annexe C : Mise à jour sur la rémunération	14
Nos heures et nos taux horaires moyens	14
Notre politique de tarification du temps et nos taux horaires	15
Notre travail au cours de la Période	16
Nos travaux à venir	18
Paiements aux associés	19
Décaissements	20
Nos relations	20
Sociétés juridiques et autres sociétés professionnelles	20
Annexe D : Autres informations	22

Vous trouverez de plus amples informations sur l'Administration à l'adresse suivante [www.pwc.co.uk/elite-insurance](http://www.pwc.co.uk/elite-insurance)

# Abréviations et définitions

Le tableau suivant indique les abréviations et les termes d'insolvabilité qui peuvent être utilisés dans ce rapport.

Abréviation ou définition	Signification
<b>Passifs cumulés</b>	Passifs approuvés avant la fin de la validité de la police d'assurance concernée
<b>Administration</b>	L'Administration de Elite Insurance Company Limited
<b>ATE</b>	Assurance a posteriori
<b>CBLI</b>	CBL Insurance Limited (en liquidation)
<b>Cédants</b>	Créanciers chirographaires non garantis dont les créances découlent du fait qu'ils sont titulaires de polices de réassurance émises par la Société
<b>Commutation</b>	La commutation avec le réassureur principal d'Elite, CBLI
<b>Société/Elite</b>	Elite Insurance Company Limited (en Administration)
<b>Site web de la société</b>	<a href="http://www.pwc.co.uk/elite-insurance">www.pwc.co.uk/elite-insurance</a>
<b>Cour</b>	La Cour suprême de Gibraltar
<b>Créanciers</b>	Créanciers garantis, privilégiés et non garantis
<b>Créanciers de l'assurance directe</b>	Créanciers chirographaires non garantis dont les créances découlent de leur qualité d'assurés directs de la Société à l'exclusion des Cédants
<b>DO</b>	Une police d'assurance dommage ouvrage souscrite par les propriétaires français pour les défauts de construction
<b>UE</b>	Union européenne
<b>FCA</b>	L'autorité de conduite financière au Royaume-Uni
<b>FGAO</b>	Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires de dommages (fonds du régime d'indemnisation français pour les assurances dommages obligatoires)
<b>FSICR</b>	Réglementation des services financiers (compagnies d'assurance) de 2020
<b>FSCS</b>	Le régime d'indemnisation des services financiers au Royaume-Uni
<b>GAF</b>	Le Fonds auxiliaire grec
<b>GIA11</b>	Loi sur l'insolvabilité de Gibraltar de 2011
<b>GIR14</b>	Règles d'insolvabilité de Gibraltar de 2014
<b>GFSC</b>	Commission des services financiers de Gibraltar
<b>ICF</b>	Le Fonds de garantie des assurances irlandais
<b>IPT</b>	Taxe sur les primes d'assurance
<b>Co-Administrateurs / nous / notre / le Cabinet</b>	Edgar Lavarello de PricewaterhouseCoopers Limited Gibraltar et Dan Schwarzmann de PricewaterhouseCoopers LLP UK
<b>Créanciers privilégiés</b>	Les créanciers énumérés à l'article 2 de l'Annexe GIR14, concernant principalement les montants dus aux collaborateurs ou déduits de la rémunération des collaborateurs, et les montants dus au Gouvernement de Gibraltar.
<b>Période</b>	Du 11 juin 2024 au 10 décembre 2024
<b>Propositions</b>	Les propositions des Administrateurs pour l'Administration d'Elite en date du 9 février 2020
<b>PwC</b>	PricewaterhouseCoopers Limited Gibraltar et/ou PricewaterhouseCoopers LLP UK
<b>Quest</b>	Quest Consulting (London) Limited (en tant que gestionnaire de liquidation d'Elite)
<b>RCD</b>	Police d'assurance Responsabilité Civile Décennale souscrite par les constructeurs immobiliers français pour les défauts de construction
<b>SCA</b>	Irish State Claims Agency
<b>Créanciers garantis</b>	Créanciers dont la dette est garantie
<b>Créanciers non garantis</b>	Créanciers qui ne sont ni garantis ni privilégiés (y compris les Créanciers en vertu d'un contrat d'assurance)
<b>TVA</b>	Taxe britannique sur la valeur ajoutée

Le présent rapport a été préparé par Edgar Lavarello et Dan Schwarzmann en tant que Co-Administrateurs de la Société, dans le seul but de se conformer à leur obligation légale de rendre compte de l'Administration aux Créanciers en vertu des GIA11 et GIR14, et à aucune autre fin. Il ne peut être invoqué par aucune autre personne, ni à aucune autre fin, ni dans aucun autre contexte.

Ce rapport n'a pas été préparé en vue d'être utilisé, et il n'est pas approprié pour être utilisé, dans le but d'informer toute décision d'investissement en relation avec la dette ou tout investissement financier dans la Société.

Les résultats estimés pour les Créanciers inclus dans ce rapport ne sont qu'indicatifs et ne peuvent être considérés comme des recommandations quant au résultat réel pour les Créanciers.

Il est fait référence dans ce rapport à des occasions où les Co-Administrateurs ont consulté des conseillers juridiques. Toutefois, les Co-Administrateurs n'ont pas l'intention de renoncer à un quelconque privilège dont eux-mêmes ou Elite disposent en matière de conseil juridique. Toute personne choisissant de se fonder sur ce rapport à toute fin ou dans tout contexte autre que ceux prévus par la GIA11 et les GIR14 le fait à ses propres risques. Dans toute la mesure permise par la loi, les Co-Administrateurs n'assument aucune responsabilité à l'égard de ces personnes en ce qui concerne le présent rapport.

Le présent rapport doit être lu conjointement avec les propositions des Co-Administrateurs émises à l'attention des Créanciers de la Société et les précédents rapports d'étape des Co-Administrateurs, qui peuvent être consultés sur le site Web de la Société. Sauf indication contraire, tous les montants figurant dans ce rapport et dans les annexes sont indiqués hors TVA.

Edgar Lavarello de PricewaterhouseCoopers Limited Gibraltar et Dan Schwarzmann de PricewaterhouseCoopers LLP UK ont été nommés Co-Administrateurs par la Cour suprême de Gibraltar pour gérer les affaires, les activités et les biens de la Société. Les Co-Administrateurs agissent en tant qu'agents de la Société uniquement et sans responsabilité personnelle. Edgar Lavarello est autorisé par la GFSC à Gibraltar à agir en tant que praticien de l'insolvabilité (numéro de licence IP FSC 0892 FSA). Dan Schwarzmann est autorisé à agir en tant que praticien de l'insolvabilité par l'Institute of Chartered Accountants en Angleterre et au Pays de Galles (numéro de licence IP 8912). Les Co-Administrateurs sont liés par le Code de déontologie en matière d'insolvabilité qui peut être consulté à l'adresse suivante : <https://www.gov.uk/government/publications/insolvency-practitioner-code-of-ethics>.

La Société est autorisée et réglementée par la GFSC. Siège social : c/o PricewaterhouseCoopers Limited, 327 Main St, GX11 1AA, Gibraltar.

Les Co-Administrateurs sont habilités à agir en qualité de responsables du traitement des données à caractère personnel au sens du Data Protection Act du Royaume-Uni et/ou de toute loi applicable en matière de protection des données en vigueur à Gibraltar ou dans tout autre pays (le cas échéant) en fonction des différentes activités de traitement effectuées. PwC peut agir en tant que sous-traitant de données sur instruction des Co-Administrateurs. Les données à caractère personnel seront conservées en toute sécurité et traitées uniquement pour les questions relatives à la nomination des Co-Administrateurs. Vous pouvez obtenir des renseignements complémentaires en consultant les déclarations de confidentialité sur les sites [www.pwc.co.uk](http://www.pwc.co.uk) et <https://www.pwc.gi/privacy.html> ou en contactant les Co-Administrateurs.

PricewaterhouseCoopers Limited est une société anonyme enregistrée à Gibraltar sous le numéro 94799. Le siège social de PricewaterhouseCoopers Limited est sis 327 Main Street, Gibraltar, GX11 1AA. PricewaterhouseCoopers Limited est autorisée et réglementée par la Commission des services financiers de Gibraltar en tant que société d'audit.

PricewaterhouseCoopers LLP UK est une société à responsabilité limitée enregistrée en Angleterre sous le numéro OC303525. Le siège social de PricewaterhouseCoopers LLP UK est sis 1 Embankment Place, Londres WC2N 6RH. PricewaterhouseCoopers LLP UK est agréée et contrôlée par la FCA pour les activités d'investissement désignées.

# Messages clés

## Pourquoi nous avons envoyé ce rapport

Nous vous écrivons pour vous tenir informé de l'Administration d'Elite dans les six mois qui ont suivi notre dernier rapport daté du 6 août 2024. Il s'agit du dixième rapport d'étape rédigé par les Co-Administrateurs de la Société.

Les Créanciers souhaiteront peut-être consulter ce rapport en même temps que nos rapports d'étape précédents et nos propositions initiales, qui restent disponibles sur le Site Web de la Société. Les informations contenues dans ces rapports ne sont pas répétées ici, sauf si elles sont jugées nécessaires ou utiles aux fins de cette mise à jour.

Si vous avez des questions concernant votre police d'assurance, veuillez utiliser les coordonnées suivantes :

Royaume-Uni et autre : [Elite-insurance.uk@quest-group.co.uk](mailto:Elite-insurance.uk@quest-group.co.uk) ou +44 (0) 207 129 8147

France : [Elite-insurance.fr@quest-group.com](mailto:Elite-insurance.fr@quest-group.com) ou +44 (0) 207 129 8661

Italie : [Elite-insurance.it@quest-group.com](mailto:Elite-insurance.it@quest-group.com) ou +44 (0) 207 129 8663

Ou écrivez à : Elite Insurance Company Limited (in Administration), c/o Quest Consulting, 4th Floor, 52-54 Gracechurch Street, London, EC3V 0EH, Royaume-Uni.

## Montant que les Créanciers peuvent recevoir

Voici un bref résumé de l'issue possible pour les Créanciers de la Société sur la base de ce que nous savons actuellement. Il existe encore un certain nombre d'incertitudes importantes concernant le montant des passifs qui pourraient survenir. Il existe également une incertitude concernant les contreparties supplémentaires qui pourraient être dues à Elite en vertu de l'Accord de commutation. Par conséquent, les Co-Administrateurs demeurent dans l'incapacité de fournir aux créanciers une estimation fiable du résultat probable. Veuillez lire le reste de ce document et demander des conseils spécifiques supplémentaires si nécessaire.

### Créanciers garantis

Nous n'avons pas connaissance de l'existence de Créanciers garantis.

### Créanciers privilégiés

Étant donné qu'Elite n'avait pas de collaborateurs directs au moment de notre nomination, nous ne pensons pas que des Créanciers privilégiés se manifesteront à l'égard d'anciens collaborateurs.

### Créanciers non garantis

Il est rappelé aux Créanciers que les Créanciers de l'assurance directe se classent avant tous les autres Créanciers non garantis en vertu de la FSICR. Veuillez noter que toute réclamation de dommages-intérêts convenue concernant les polices d'assurance directe exclues par les Co-Administrateurs est classée dans la rubrique Créanciers de l'assurance directe.

Le résultat final pour les Créanciers de l'Assurance directe dépendra d'un certain nombre de facteurs variables, pour lesquels une incertitude considérable subsiste. D'après notre appréciation actuelle de la situation financière d'Elite, les Créanciers d'assurance directe sont très peu susceptibles de recevoir le paiement intégral de leurs dettes, sauf si elles sont couvertes par un régime de rémunération. Par conséquent, les autres Créanciers chirographaires ne doivent pas s'attendre à recevoir un dividende. Tous les Créanciers devraient chercher à atténuer leurs pertes autant que possible.

Au fur et à mesure que l'Administration évoluera, nous informerons les Créanciers des mises à jour sur les futures perspectives de distribution. Veuillez lire le reste de ce document et demander des conseils spécifiques supplémentaires si nécessaire.

## Ce que vous avez besoin de faire

Ce rapport est fourni à titre informatif. Aucune action n'est nécessaire de votre part.

# Progrès depuis notre dernier rapport

Cette section traite des principales actions menées depuis notre dernier rapport.

## Clôture

### Mécanisme de sortie

L'objectif de l'Administration est d'obtenir un meilleur résultat pour les Créanciers de la Société dans leur ensemble que si la Société était liquidée (sans avoir été sous administration au préalable). Les Co-Administrateurs estiment qu'un plan d'arrangement constituerait le meilleur mécanisme pour atteindre l'objectif de l'Administration et mettre en œuvre le processus le plus efficace pour clôturer les actifs de la Société dans l'intérêt de tous les créanciers.

Comme indiqué précédemment, le calendrier des Co-Administrateurs pour proposer un plan d'arrangement aux Créanciers de l'assurance directe d'Elite a été affecté par les retards subis pour recouvrer un crédit d'impôts de 1,1 million € auprès de l'administration fiscale italienne et fermer ensuite la succursale italienne d'Elite. Le crédit d'impôts italien a fait l'objet de demandes reconventionnelles de divers créanciers italiens cherchant à appliquer une compensation. Nous avons le plaisir de vous annoncer qu'Elite a recouvré un crédit d'impôts d'environ 1,1 million d'euros pendant la Période après avoir défendu avec succès les demandes reconventionnelles concernant le solde qui lui était dû. Les Co-Administrateurs travaillent avec des fiscalistes italiens sur la fermeture de la succursale italienne, ce qui permettra ensuite aux Co-Administrateurs de proposer un plan d'arrangement. Les Co-Administrateurs prévoient que la fermeture de la succursale italienne se termine au 1er semestre 2025.

Au cours de la Période, les Co-Administrateurs ont travaillé avec les conseillers d'Elite à l'élaboration des documents du plan d'arrangement. Si un plan d'arrangement est approuvé par ses créanciers et mis en œuvre, il permettra l'application d'une procédure efficace et équitable de validation des créances et donc une distribution plus rapide de l'argent d'Elite à ses Créanciers d'assurance directe.

Les Co-Administrateurs estiment pouvoir communiquer des informations supplémentaires concernant le plan d'arrangement envisagé et le processus de vote au cours des six mois à venir à tous les Créanciers d'assurance directe potentiels connus par courrier ou par e-mail, le cas échéant, et par publication sur le Site Web de la Société.

## Gestion de la liquidation

### Fonctionnement

Les Co-Administrateurs continuent de tester le modèle opérationnel requis pour la liquidation de l'activité d'assurance d'Elite et d'apporter les modifications nécessaires pour tenir compte de la maturité des livres d'activité d'Elite. Quest reste le point de contact initial pour la grande majorité des Créanciers. Les Co-Administrateurs travaillent également avec un petit nombre de tiers spécialisés dans certaines juridictions pour aider à la liquidation ordonnée des portefeuilles d'activité d'Elite.

Au cours de la Période, nous avons évalué les propositions de services de gestion des sinistres sur des portefeuilles pour lesquels les contrats existants devaient être renouvelés. Cela a entraîné la transition des services de gestion des sinistres vers Quest pour la construction française, les garanties de construction britanniques, les garanties d'assurance et tous les livres d'affaires italiens. Cette démarche a encore rationalisé les services de gestion des sinistres fournis à Elite.

Au cours de la Période, 975 créances d'assurance ont été clôturées, ce qui représente une valeur ajustée d'environ 1,3 million GBP, frais et indemnisation inclus. 417 nouvelles créances ont été notifiées au cours de la Période. À la fin de cette Période, environ 10 000 demandes d'indemnisation sont en attente, la majorité étant en sommeil, pour une valeur estimée à environ 120 millions GBP.

Nous continuons à suivre Quest, conformément aux conditions de l'Accord de gestion de liquidation, notamment au niveau de la gestion des réclamations. Au cours de la Période, 20 nouvelles réclamations ont été reçues et 21 réclamations ont été résolues, y compris la réclamation ouverte à la fin de la période précédente.

## Mises à jour du portefeuille

La situation actuelle en ce qui concerne les portefeuilles d'activité d'Elite et l'éligibilité des titulaires de police à une indemnisation est résumée ci-dessous :

### France

Toutes les polices d'assurance de construction françaises ont été exclues par les Co-Administrateurs conformément à la GIA11, avec effet à compter du 15 septembre 2020 (inclus). Les Co-Administrateurs sont ensuite parvenues à un accord avec le FGAO qui maximise la disponibilité d'une indemnisation pour les assurés français sans porter injustement préjudice à l'ensemble des créanciers d'Elite. Vous trouverez de plus amples informations sur le site Web de la société.

Au cours de la Période, le FGAO a versé 263 000 EUR concernant six créances admissibles. Cela porte le montant total versé à 682 000 EUR pour 45 créances admissibles. Quest continue de contacter les titulaires de police dont les créances ont été approuvées par Elite avant le 15 septembre 2020 pour faire avancer leurs demandes de remboursement auprès du FGAO. Tout assuré ayant des questions doit contacter Quest en utilisant les coordonnées indiquées à la page 5.

Les bénéficiaires de polices DO non éligibles à une indemnisation du FGAO sont en droit d'intenter une action à l'encontre d'Elite pour les dommages résultant de la clause de non-responsabilité. Tous les demandeurs doivent atténuer leurs pertes et chercher à faire valoir en premier lieu leurs créances auprès de leur assureur RCD.

Comme indiqué ci-dessus, le service de gestion des sinistres de construction français d'Elite a été transféré à Quest. Au cours de la période, Quest a réussi la transition des services de gestion des sinistres pour les livres français de construction European Insurance Services Limited (EISL) / UBI Courtage Limited (UBI) et Profirst Assurances (Profirst) à partir d'ACS Solutions (ACS). Quest a assumé la gestion de tous les dossiers de créances, à l'exclusion d'un petit nombre de créances contentieuses qui restent chez ACS.

### Grèce

Quest continue de travailler en liaison avec le GAF, qui fournit une indemnisation aux parties lésées concernant les dommages corporels et/ou matériels. Nous continuons à travailler avec le GAF pour nous assurer que les créances valides sont payées le plus rapidement possible lorsque des indemnisations sont disponibles. Au cours de la Période, les représentants grecs d'Elite ont déposé quatre demandes de paiement au GAF. Elite prévoit que ces créances seront payées début 2025. Le GAF a réglé 11 créances au total, pour un montant de 223 866 €.

Les titulaires de police doivent continuer à soumettre des réclamations à l'encontre d'Elite de la manière habituelle.

### Irlande

La SCA a confirmé sa position indiquant que le statut d'Elite ne permettait pas de demander des paiements de créances auprès de l'ICF. Les Co-Administrateurs comprennent que l'indemnisation pourra être disponible au moment où Elite entrera en liquidation dans le cadre de la stratégie de sortie plus large, et que des informations supplémentaires seront fournies au moment opportun.

Les titulaires de police doivent continuer à soumettre des réclamations à l'encontre d'Elite de la manière habituelle.

### Italie

Comme indiqué ci-dessus, toutes les créances gérées par All Risks ont été transférées à Quest pendant la Période.

Les assurés doivent soumettre les demandes d'indemnisation auprès d'Elite de la manière habituelle.

### Espagne

Comme indiqué précédemment, les Co-Administrateurs ont tenté d'obtenir les dossiers d'Elite auprès d'un titulaire de mandat spécial. Cependant, les informations fournies par le titulaire de mandat spécial étaient extrêmement limitées. Aucune autre documentation n'a été fournie au cours de la Période, et il est très peu probable que d'autres informations soient mises à disposition. Par conséquent, Elite devra probablement se fier uniquement aux assurés pour justifier les demandes d'indemnisation.

Les titulaires de police doivent continuer à soumettre des réclamations à l'encontre d'Elite de la manière habituelle.

### Royaume-Uni

Nous continuons à nous concerter sur les créances au fur et à mesure qu'elles se présentent, le FSCS indemnisant les créanciers éligibles à hauteur de 90 % de la créance, et 100 % pour les produits d'assurance obligatoire. Vous trouverez de plus amples informations sur l'éligibilité sur le site web du FSCS à l'adresse [fscs.org.uk/making-a-claim/claims-process/eligibility-rules](https://fscs.org.uk/making-a-claim/claims-process/eligibility-rules).

Au cours de la Période, le FSCS a versé 1,6 million GBP concernant 23 créances admissibles. Cela porte le montant total versé par le FSCS à 24,9 millions GBP concernant 3 367 créances.

En juillet 2024, Quest a assumé le contrôle de toutes les responsabilités de gestion des sinistres pour les réclamations de Garantie de construction et de Garantie prévue par l'assurance de Marley Risk Consultants. Marley Risk Consultants a été engagé pour tout le travail spécialisé requis dans le cadre du processus d'accord sur les créances.

## Recouvrement d'actifs

### Recouvrements ATE

Comme indiqué précédemment, les Co-Administrateurs ont exclu la plus grosse partie de l'activité ATE d'Elite à compter du 11 décembre 2020.

Les Co-Administrateurs continuent de réclamer les primes et intérêts courus dus à Elite auprès d'un assuré en vertu d'une police ATE. Le litige suit son cours avec une date d'audience devant le Tribunal de commerce prévue pour l'été 2025. D'autres informations seront communiquées en temps voulu.

L'audience de la Cour suprême pour une autre police ATE, où Elite a nové son exposition mais conserve un droit à une part sur toute prime future, a eu lieu en juillet 2024, et le jugement est attendu au 1er semestre 2025.

### Recouvrements des créances et des assurances

Elite continue d'engager des procédures de recouvrement de créances et de primes dans plusieurs juridictions européennes, et a recouvré 73 000 EUR dans le cadre de l'activité en France, 15 000 EUR dans le cadre de l'activité en Italie et 59 000 GBP dans le cadre de l'activité au Royaume-Uni au cours de la Période. À ce jour, cela porte le total des recouvrements de créances à plus de 2,9 millions EUR et 800 000 GBP.

Des recouvrements d'assurance de 91 000 EUR de l'activité française ont été effectués au cours de la Période. À ce jour, cela porte le total des recouvrements de créances à plus de 500 000 EUR et 1,3 million GBP.

Les Co-Administrateurs poursuivent leurs efforts pour récupérer près d'un (1) million EUR en fonds détenus sur un compte bancaire français en fiducie pour Elite. Comme indiqué précédemment, Elite a défendu avec succès une demande de remise des fonds détenus en fiducie au liquidateur de l'ancien titulaire de mandat spécial et le liquidateur a ensuite fait appel de la décision. Une première audience devant la Cour d'appel a permis de conseiller aux deux parties d'envisager la médiation en raison de la complexité de l'affaire. Le liquidateur de l'ancien titulaire de mandat spécial a toutefois confirmé qu'il n'accepterait pas la médiation. Les Co-Administrateurs attendent la confirmation de la date de l'audience devant la Cour d'appel.

Comme indiqué dans nos rapports précédents, en ce qui concerne le portefeuille de garantie des bâtiments, le contentieux contre le titulaire de mandat spécial de ce portefeuille a été conclu. Elite continue de s'engager, le cas échéant, avec le superviseur de l'arrangement volontaire de la société du représentant désigné du titulaire de mandat spécial en ce qui concerne sa demande d'indemnisation dans cette affaire.

Nous continuons de poursuivre un certain nombre d'autres recouvrements potentiels d'actifs dans diverses juridictions et fourniront des mises à jour dans les futurs rapports d'étape.

### Commutation

Nous avons continué à suivre la position d'Elite en ce qui concerne la Commutation et restons engagés si nécessaire auprès des liquidateurs de CBLI. Dans le dernier rapport d'avancement de CBLI, les liquidateurs de CBLI ont réitéré la fourchette de dividendes potentiels de 45 à 55 %. Un examen plus approfondi dans le cadre de la Commutation peut donc être accepté par Elite.

### Recouvrements de réassurance

Nous avons continué à travailler en liaison avec les réassureurs et les courtiers en réassurance sur un certain nombre d'accords de réassurance afin d'assurer le traitement et la collecte continus des recouvrements. Ces efforts ont conduit à des recouvrements totaux de 75 000 GBP sur la période.

Il reste un nombre relativement faible de réassureurs pour lesquels une conclusion anticipée n'a pas été possible à ce jour. Les Co-Administrateurs ont exploré d'autres options à cet égard et se sont engagés auprès d'un tiers sur une solution qui maximise les recouvrements pour Elite.



## Gestion de la trésorerie

À la fin de la Période, la Société détenait des fonds disponibles de 32,2 millions GBP, 7,1 millions EUR et 100 NZ\$. Presque tous ces fonds ont été investis sur des comptes de dépôt du marché monétaire. Afin de gérer efficacement le risque de crédit des contreparties, la Société a diversifié ses investissements dans des banques mondiales très bien notées. Les soldes restants sont détenus sur des comptes courants auprès de Barclays Bank et HSBC pour couvrir les coûts d'exploitation et les activités commerciales en cours.

Nous continuons à surveiller les dépôts sur le marché monétaire et les taux d'intérêt pour vérifier que nos investissements respectent les principes de sécurité, de liquidité et de rendement. Cette approche garantit que les fonds sont investis de manière à maximiser les intérêts tout en respectant les politiques de gestion de la trésorerie qui mettent l'accent sur la gestion et la diversification du risque de crédit des contreparties.

Au cours de la Période, les intérêts perçus se sont élevés à 863 000 GBP et 127 000 EUR.

## Impôt sur les sociétés, IPT et TVA

Les Co-Administrateurs ont continué de travailler en liaison avec Quest pour obtenir les informations nécessaires à la gestion des affaires fiscales de la Société concernant les obligations avant et après la nomination dans toutes les juridictions concernées, notamment à Gibraltar, en Italie et en Espagne.

Nous continuons d'examiner et de soumettre les déclarations fiscales pour l'impôt sur les sociétés et la taxe sur les primes d'assurance (Insurance Premium Tax, IPT) afin de garantir la conformité dans toutes les juridictions concernées, y compris l'approbation et le traitement associés de tous les paiements de dettes fiscales qui en résultent. Dans le cadre de notre travail de conformité fiscale, nous avons soumis les rendements de l'IPT après la nomination au Royaume-Uni, ainsi que la déclaration de revenus des non-résidents en Espagne.

Au cours de la Période, dans le cadre de ses mesures budgétaires plus larges et pour mieux aligner Gibraltar sur d'autres juridictions, le gouvernement de Gibraltar a proposé des amendements pour limiter à 50 % le montant des pertes reportées à appliquer sur les bénéfices imposables à compter de juillet 2024 dans le secteur des services financiers, y compris dans le secteur des assurances. Toute restriction du montant des pertes qu'Elite était susceptible d'appliquer aux bénéfices comptables imposables aurait considérablement affecté le montant des actifs disponibles pour la distribution aux Créanciers d'Elite. Pendant la période de consultation, des déclarations ont été envoyées au gouvernement de Gibraltar pour suggérer que les procédures d'insolvabilité soient exclues de la restriction. L'amendement final à la Loi sur l'impôt sur le revenu de 2010 (Income Tax Act 2010) émis par le gouvernement de Gibraltar exclut de la restriction les entités soumises à une procédure d'insolvabilité.

## Engagement des parties prenantes

Les Co-Administrateurs continuent de tenir informées en temps opportun les principales parties prenantes concernant les progrès réalisés, et encouragent les Créanciers à consulter les mises à jour sur le Site Web de la Société.

## Comité des Créanciers

Le sous-comité chargé des honoraires s'est réuni pour la dernière fois le 16 août 2024 afin de discuter des coûts pour le 1er semestre 2024, des progrès réalisés par rapport aux étapes clés pour 2024 et des principaux domaines d'attention pour le 2e semestre 2024. Au cours de la Période, aucune réunion formelle du Comité des Créanciers n'a eu lieu. Nous continuons d'échanger, le cas échéant, avec les membres du Comité des Créanciers pour discuter des problématiques clés qui surviennent. Les prochaines réunions officielles du Comité des créanciers et du sous-comité chargé des honoraires devraient avoir lieu au 1er trimestre 2025.

Nous remercions encore les membres du Comité des Créanciers pour leur engagement et leur soutien constants.

## Engagement réglementaire

La Société reste agréée et contrôlée dans la mesure nécessaire aux fins de l'Administration et, en tant que telle, doit se conformer à diverses exigences réglementaires. Nous continuons de nous engager auprès de la GFSC et de coopérer avec d'autres régulateurs, le cas échéant, sur les progrès de l'Administration ainsi que sur les problématiques qui se posent en matière de rapports réglementaires.

## Transactions avec les parties liées

À ce jour, les Administrateurs n'ont cédé aucun actif à une partie (personne ou société) ayant un lien avec les administrateurs, actionnaires ou créanciers garantis de la société ou leurs associés. Les Administrateurs ne demandent pas l'approbation des créanciers pour effectuer une cession substantielle à une personne liée.

## Autres informations

### Frais liés à la mise sous Administration

Nous présentons à l'Annexe B un relevé des dépenses que nous avons engagées pendant la Période. La déclaration exclut tout passif fiscal potentiel que nous pourrions avoir à payer en tant que frais liés à la mise sous Administration en temps voulu, car les montants dus dépendront de la situation à la fin de l'exercice dans chaque pays.

### Communication

Les Co-Administrateurs continuent d'utiliser le Site web de la Société en tant que moyen de faire parvenir les dernières informations aux titulaires de police ainsi qu'aux Créanciers. À moins que vous ne nous informiez que vous souhaitez recevoir des communications par courrier, le Site Web de la Société sera utilisé comme principal moyen de communication au cours de l'Administration. En raison du grand nombre de titulaires de police européens, nous continuons de traduire les parties essentielles du Site Web de la Société et les documents pertinents en français et en italien.

Le Site Web de la Société est mis à jour en fonction des communications sur le sujet, des communiqués de presse et des réponses aux questions fréquemment posées. Au cours de la Période, nous avons comptabilisé 1 221 visites sur le Site web de la Société. Nous continuons à répondre aux demandes de renseignements de la part des titulaires de police et d'autres parties prenantes par l'intermédiaire de nos lignes d'assistance dédiées ou par e-mail.

### Nos honoraires

La mise à jour de notre rémunération qui couvre nos honoraires, décaissements et autres affaires connexes dans le cadre de ce dossier est fournie à l'Annexe C. Les Co-Administrateurs continuent de percevoir des honoraires conformément aux résolutions relatives aux honoraires approuvés.

### Notre compte de recettes et de paiements

Nous présentons à l'Annexe A un compte-rendu des recettes et paiements réalisés au cours de l'Administration pour la Période.

Nous considérons que tous les paiements qui ont été effectués en tant que frais d'Administration sont appropriés et proportionnés à l'ampleur et à la complexité de l'Administration.

## Droits des Créanciers

Les créanciers ont le droit de demander des informations supplémentaires sur la rémunération ou les dépenses dans les 21 jours suivant la réception de ce rapport, comme indiqué dans le S49 GIR14. Toute demande doit être faite par écrit.

Veuillez consulter [gibraltarlaws.gov.gi/legislations/insolvency-rules-2014-3745/download](http://gibraltarlaws.gov.gi/legislations/insolvency-rules-2014-3745/download) pour en savoir plus.

## Ce qu'il reste encore à faire et prochaines étapes

L'Administration de la Société est complexe compte tenu de la grande diversité des portefeuilles qu'elle a souscrits et des territoires dans lesquels elle a opéré. Au cours des six prochains mois, nous nous concentrerons sur les points suivants :

- Veiller à ce que les créances des titulaires de police soient traitées de manière appropriée ;
- Engager activement des procédures de recouvrement d'actifs et autres recouvrements de la Société ;
- Finaliser la fermeture de la succursale italienne d'Elite ;
- Finaliser l'élaboration du plan d'arrangement et la rédaction des documents connexes ; et
- Prendre toutes les mesures initiales nécessaires pour mettre en œuvre le plan d'arrangement afin que les créances des Créanciers puissent être convenues et réglées le plus rapidement possible. Nous partagerons la documentation pertinente avec les Créanciers en temps voulu.

Le prochain rapport destiné aux créanciers sera distribué aux Créanciers dans environ six mois. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter par e-mail à l'adresse [uk\\_elite@pwc.com](mailto:uk_elite@pwc.com)

Sincères salutations



Au nom et pour le compte de la Société

Edgar Lavarello

Les Co-Administrateurs (agissant en tant qu'agents et sans engagement de leur responsabilité personnelle)

Edgar Lavarello de PricewaterhouseCoopers Limited Gibraltar et Dan Schwarzmann de PricewaterhouseCoopers LLP (collectivement, les « Administrateurs ») ont été nommés co-administrateurs par la Cour Suprême de Gibraltar pour gérer les affaires, les activités et les biens d'Elite Insurance Company Limited (la « Société »). Les Administrateurs agissent en tant qu'agents de la Société uniquement et sans responsabilité personnelle. Edgar Lavarello est autorisé par la Commission des services financiers de Gibraltar à agir en tant que praticien de l'insolvabilité (numéro de licence IP FSC 0892 FSA). Dan Schwarzmann est autorisé à agir en tant que praticien de l'insolvabilité par l'Institute of Chartered Accountants en Angleterre et au Pays de Galles (numéro de licence IP 8912).

Ils sont liés par le Code de déontologie en matière d'insolvabilité qui peut être consulté à l'adresse suivante : <https://www.gov.uk/government/publications/insolvency-practitioner-code-of-ethics>

La Société est autorisée et réglementée par la Commission des services financiers de Gibraltar. Siège social : c/o PricewaterhouseCoopers Limited, 327 Main St, GX11 1AA, Gibraltar. Les Administrateurs peuvent agir en tant que responsables du traitement des données à caractère personnel, tel que définis par le Règlement général sur la protection des données 2016/679 et toute législation anglaise et gibraltarienne applicable en matière de protection des données (le cas échéant), en fonction des activités de traitement spécifiques entreprises. PricewaterhouseCoopers LLP et PricewaterhouseCoopers Limited Gibraltar peuvent agir en tant que sous-traitant des données sur instruction des Administrateurs. Les données à caractère personnel seront conservées en toute sécurité et traitées uniquement pour les questions relatives à la nomination des Administrateurs. Vous pouvez obtenir des renseignements complémentaires en consultant la déclaration de confidentialité sur le site Web [pwc.co.uk](http://pwc.co.uk), ou en contactant les Administrateurs.

# Annexe A : Recettes et paiements

	Au 10 décembre 2024			Au 10 décembre 2024 Total équivalent GBP	Mouvements du 11 juin 2024 au 10 décembre 2024 (équivalent GBP)	Au 10 juin 2024 (équivalent GBP) RETRAITÉ au taux de change du 10 décembre 2024	Au 10 juin 2024, équivalent GBP
	GBP	EUR	NZD				
<b>Recettes</b>							
Espèces en banque - recettes	12 235 428	6 159 009	0	17 314 185	0	17 314 185	17 434 219
Recouvrement des créances	884 578	2 960 365	0	3 325 714	129 737	3 195 977	3 251 989
Recouvrements d'assurance	1 326 993	451 356	0	1 699 184	83 674	1 615 510	1 622 329
Intérêt	3 601 115	355 114	1 858	3 894 790	967 864	2 926 925	2 931 416
Investissements et actions	979 711	17 375	0	994 038	0	994 038	994 377
Recouvrements généraux	0	1 119 653	0	923 273	923 273	0	0
Prime brute - Prime ATE	3 969 656	5 856	0	3 974 485	834	3 973 652	3 973 746
Recouvrements de réassurance	42 497 049	76 328	1 000 000	43 015 114	74 981	42 940 132	42 967 149
Dettes et remboursements divers	15 988	10 000	0	24 234	0	24 234	24 429
<b>Total des recettes</b>	<b>65 510 518</b>	<b>11 155 056</b>	<b>1 001 858</b>	<b>75 165 017</b>	<b>2 180 363</b>	<b>72 984 653</b>	<b>73 199 654</b>
<b>Paiements</b>							
Frais bancaires	24 260	11 847	0	34 029	366	33 663	33 885
Espèces en banque - paiements	0	0	1 001 739	455 916	0	455 916	481 489
Frais de gestion des créances	729 911	1 817 231	0	2 228 410	43 450	2 184 960	2 219 943
TVA irrécupérable	1 062 483	11 201	0	1 071 720	22 625	1 049 094	1 049 312
Frais et dépenses juridiques	7 949 594	1 673 958	0	9 329 950	363 786	8 966 164	8 997 684
Honoraires des Titulaires d'une fonction	17 032 627	0	0	17 032 627	865 184	16 167 443	16 167 443
Frais des Titulaires d'une fonction	12 029	0	0	12 029	2 118	9 911	9 911
Frais des Titulaires d'une fonction pré-Administration	2 225	0	0	2 225	0	2 225	2 225
Honoraires des Titulaires d'une fonction pré-Administration	282 910	0	0	282 910	0	282 910	282 910
Impression, papeterie et affranchissement	222 420	25 439	0	243 397	7 226	236 171	236 667
Frais professionnels	90 439	449 754	0	461 309	4 674	456 635	465 338
Services liés à la liquidation	5 506 166	0	0	5 506 166	584 217	4 921 950	4 921 950
Publicité légale	65 419	0	0	65 419	0	65 419	65 419
Frais de stockage	10 070	67 613	0	65 824	1 846	63 977	65 275
Coûts fiscaux	287 032	22 035	0	305 201	11 561	293 640	293 797
<b>Total des paiements</b>	<b>33 277 585</b>	<b>4 079 078</b>	<b>1 001 739</b>	<b>37 097 132</b>	<b>1 907 053</b>	<b>35 190 078</b>	<b>35 293 248</b>
<b>POSITION NETTE</b>	<b>32 232 933</b>	<b>7 075 978</b>	<b>119</b>	<b>38 067 885</b>	<b>273 310</b>	<b>37 794 575</b>	<b>37 906 406</b>

Composés comme suit	GBP	EUR	NZD	Au 10 décembre 2024 Total équivalent GBP	Taux de change - (Banque d'Angleterre)
Barclays UK	65 357	325 947	119	334 190	10 décembre 2024
HSBC UK	6 851			6 851	10 juin 2024
Dépôts sur le marché des capitaux	32 160 724	6 750 031		37 726 844	10 décembre 2024
	<b>32 232 933</b>	<b>7 075 978</b>	<b>119</b>	<b>38 067 885</b>	10 juin 2024

Comme expliqué plus en détail dans l'Annexe C, nos honoraires sont facturés à l'heure. Le tableau des recettes et des paiements ci-dessus indique le ou les montants payés au cours de la période et le total payé à ce jour.

# Annexe B : Dépenses

Le tableau suivant montre le détail de nos dépenses encourues sur la Période. Les dépenses sont des montants que nous devons payer en tant que Co-Administrateurs de la Société, qui comprennent nos honoraires en excluant toutefois les distributions aux Créanciers. Le tableau exclut le passif fiscal futur potentiel que nous pourrions avoir à payer en tant que frais liés à la mise sous Administration en temps voulu, dans la mesure où les montants dus dépendront de la situation à la fin de l'exercice comptable fiscal.

Le tableau doit être lu conjointement avec le compte des recettes et des paiements de l'Annexe A, qui indique les dépenses effectivement payées pendant la Période et le total payé à ce jour.

Nature des dépenses	GBP	EUR
	Au cours de la Période (£)	Au cours de la Période (€)
Frais bancaires	0	517
Frais de gestion des créances	25 104	91 249
TVA irrécupérable	22 625	0
Frais et dépenses juridiques	323 702	60 865
Dépenses des titulaires d'une fonction	1 940	0
Honoraires des titulaires d'une fonction	1 051 092	0
Impression, papeterie et affranchissement	7 226	0
Frais professionnels	2 007	12 950
Services liés à la liquidation	687 383	0
Frais de stockage	979	1 052
Coûts fiscaux	0	13 697
<b>Total des dépenses</b>	<b>2 122 058</b>	<b>180 330</b>

\* Cela représente 100 % des frais.

# Annexe C : Mise à jour sur la rémunération

Le 23 octobre 2020, le Comité des Créanciers a approuvé les résolutions autorisant les Co-Administrateurs à prélever une rémunération correspondant à 75 % des taux convenus, comme indiqué dans les rapports précédents. Au cours de la Période, des frais de 865 000 GBP ont été facturés et payés. Les 25 % restants représentent des frais différés pour le travail effectué au cours de la Période et peuvent être publiés à une date ultérieure, à la discrétion du Comité des Créanciers.

## Nos heures et nos taux horaires moyens

Les honoraires engagés depuis le début de l'Administration s'élèvent à 23,5 millions GBP (y compris les honoraires différés), aux taux horaires convenus avec le sous-comité des honoraires, ce qui représente une remise sur les taux PwC normaux. Le total des frais facturés et payés aux tarifs convenus est d'environ 17 millions GBP. Les frais relatifs au temps de travail engagés au cours de la Période à 100 % des honoraires s'élèvent à 1,3 million GBP. Cela représente 2 221 heures à un taux horaire moyen de 579 GBP. Le tableau ci-dessous présente une ventilation de ces honoraires.

Les honoraires différés se sont élevés à 321 000 GBP au cours de la Période. Cela porte le total des honoraires différés encourus depuis le début de l'Administration à 6,3 millions GBP.

	Total pour la période							Total du 11 décembre 2019 au 10 décembre 2024			
	Partenaire^ (£)	Directeur (£)	Gestionnaire principal (£)	Gestionnaire (£)	Associé principal (£)	Associé/ Autres (£)	Coût total (£)	Heures	Taux horaire moyen (GBP)	Heures	Coût total (£)
Comptabilité et trésorerie	929	0	3 997	22 203	35 502	37 219	99 850	231	432	3 562	1 405 758
Actifs	30 647	13 172	6 074	30 118	80	3 398	83 490	130	643	5 743	2 997 587
Créances	12 502	20 899	26 097	149 203	24 143	28 257	261 102	446	586	5 900	3 528 872
Clôture	512	59 128	63 525	117 137	6 694	6 597	253 593	360	705	3 810	2 253 833
Créanciers	0	21 236	687	15 392	10 258	9 686	57 260	106	539	1 911	680 722
Gestion de la liquidation	0	0	2 771	6 968	0	358	10 098	16	649	7 382	3 980 377
Législation et conformité	7 620	1 414	6 005	47 418	34 064	75 986	172 506	393	439	5 438	2 667 188
Stratégie et planification	40 722	54 458	8 228	40 402	14 170	46 728	204 708	352	581	6 530	3 640 153
Taxes et TVA	31 273	565	72 004	8 509	22 617	7 904	142 872	187	763	4 052	2 711 584
<b>Total pour la période</b>	<b>124 206</b>	<b>170 872</b>	<b>189 388</b>	<b>437 350</b>	<b>147 527</b>	<b>216 133</b>	<b>1 285 477</b>	<b>2 221</b>	<b>579</b>	<b>44 328</b>	<b>23 866 073</b>
Honoraires engagés et amortis							0				(359 260)
<b>Total des frais*</b>											<b>23 506 813</b>

\*Ces honoraires représentent 100 % des honoraires. ^Comprend un associé fiscaliste à la retraite qui a été conservé comme consultant dans le but de mettre à profit son expertise.

## Notre politique de tarification du temps et nos taux horaires

Nous et notre équipe facturons notre temps consacré au travail que nous devons réaliser dans le cadre de l'Administration. Nous déléguons les tâches à des agents de grade approprié, en tenant compte de leur expérience et de toute connaissance spécialisée nécessaire, et nous les supervisons correctement afin de maximiser la rentabilité du travail effectué. Tout ce qui est complexe ou important et qui relève d'une responsabilité exceptionnelle est traité par nos cadres supérieurs ou par nous-mêmes.

Tous nos employés qui travaillent sur l'Administration (y compris nos trésoriers) facturent le temps dédié directement dans le dossier. Leur temps est inclus dans toute analyse du temps facturé. À chaque grade de personnel est associé un taux horaire de facturation revu ponctuellement. Le travail effectué par notre personnel de soutien et de secrétariat est facturé séparément et n'est pas inclus dans les taux horaires facturés par les partenaires ou les autres membres du personnel. Le temps est facturé en unités de six minutes au Royaume-Uni et en unités de 15 minutes à Gibraltar. Nous ne facturons ni les frais généraux, ni les frais d'administration.

À l'instar de nombreux professionnels, nos barèmes ont augmenté afin de couvrir la hausse des coûts liée à l'inflation. Toutes les augmentations sont soumises à l'accord du sous-comité chargé des honoraires. Les taux horaires mis à jour ont été convenus avec le sous-comité chargé des honoraires ; ils incluent une augmentation liée à l'inflation de 3 %, en vigueur du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025.

Nous indiquons ci-dessous les taux maximaux de facturation par heure pour les différents grades de notre personnel. L'équipe centrale des Co-Administrateurs est composée de membres du personnel du Royaume-Uni et de Gibraltar. Lorsque les Co-Administrateurs font appel à l'expertise de spécialistes au sein de la société tels que des experts actuariels et fiscaux, des taux spéciaux s'appliquent.

### Du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024\*

Grade	Taux - Royaume-Uni, GBP/heure	Taux - Gibraltar, GBP/heure	Taux spéciaux au Royaume-Uni, GBP/heure (maximum)
Partenaire <sup>^</sup>	995	902	1 737
Directeur	915	721	1 531
Gestionnaire principal	728	498	1 172
Gestionnaire	631	397	908
Associé principal	510	227	658
Associé	316	113	329
Autre	153	S/O	195

### À partir du 1er juillet 2024\*

Grade	Taux - Royaume-Uni, GBP/heure	Taux - Gibraltar, GBP/heure	Taux spéciaux au Royaume-Uni, GBP/heure (maximum)
Partenaire <sup>^</sup>	1 025	929	1 789
Directeur	942	743	1 578
Membre de la direction	749	513	1 207
Gestionnaire	650	409	935
Associé principal	525	233	677
Associé	326	117	339
Autre	158	S/O	200

\*Il s'agit de nos taux convenus à 100 %, un minimum de 25 % restant à la discrétion du Comité des Créanciers, conformément aux résolutions approuvées.

<sup>^</sup>Comprend un associé fiscaliste à la retraite qui a été conservé comme consultant dans le but de mettre à profit son expertise.

## Notre travail au cours de la Période

Bien que cette liste ne soit pas exhaustive, le tableau suivant fournit plus de détails sur les principaux domaines de travail :

Domaine de travail	Travaux entrepris	Pourquoi le travail était nécessaire	Avantage financier éventuel du travail fourni pour les Créanciers OU exigence légale
<b>Comptabilité et trésorerie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Traitement de tous les fonds entrants via le système de comptabilité des Administrateurs afin de garantir la cohérence du codage et la clarté des rapports.</li> <li>Préparation et mise à jour des rapports périodiques sur les flux de trésorerie afin de gérer les niveaux de liquidité des actifs.</li> <li>Traiter les reçus, les paiements et les journaux sans rapport avec les transactions.</li> <li>Effectuer les rapprochements bancaires et gérer l'investissement des fonds.</li> <li>Correspondre avec les banques concernant les virements spécifiques.</li> </ul>	Afin de gérer les comptes bancaires de la Société	<p>Assurer la gestion appropriée des fonds détenus</p> <p>Maximiser les intérêts reçus et limiter les intérêts payés proportionnellement aux tolérances au risque appropriées</p>
<b>Actifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuite des procédures de recouvrement, y compris les recouvrements de réassurance, des primes et autres actifs.</li> <li>Enquête sur le résultat potentiel du recouvrement auprès des débiteurs dans les procédures d'insolvabilité.</li> <li>Négociation avec les débiteurs.</li> <li>Évaluation des possibilités de céder les recouvrements futurs à des tiers pour leur valeur dans les cas où il ne serait pas possible de parvenir à un accord commercialement viable avec les débiteurs.</li> </ul>	Pour maximiser les retours aux Créanciers	Générer des fonds au profit des Créanciers
<b>Créances</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Négociations pour un certain nombre de créances de grande valeur et/ou complexes.</li> <li>Enquête et traitement des questions complexes relatives à des créances.</li> <li>Veiller à ce que les créances soient réglées efficacement et à une valeur appropriée.</li> <li>Continuer à soumettre les créances éligibles au FSCS pour paiement.</li> <li>Progression des réclamations DO françaises qui ont été acceptées par Elite avant que les polices ne soient exclues le 15 septembre 2020 pour paiement par le FGAO.</li> <li>Compléter les prochaines soumissions au GAF pour les demandes éligibles à l'indemnisation.</li> <li>Traitement des problématiques des demandes d'indemnisation remontées par Quest et/ou les autres gestionnaires de sinistres d'Elite.</li> </ul>	Pour maximiser les retours aux Créanciers	Maximiser les fonds au profit des Créanciers
<b>Clôture</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réunion avec des conseillers juridiques, actuariels et fiscaux, Quest, ainsi qu'avec les parties prenantes clés pour examiner les implications des différentes options stratégiques et de sortie de l'Administration.</li> <li>Poursuite de la rédaction des documents relatifs à un plan d'arrangement, y compris les documents justificatifs des créanciers.</li> <li>Assurer la liaison avec des régimes de rémunération non britanniques en relation avec les protections possibles disponibles dans un mécanisme de sortie.</li> <li>Communication avec le FSCS sur la stratégie convenue pour les assurés protégés au Royaume-Uni.</li> </ul>	S'assurer que les demandeurs soient traités équitablement et conformément aux bonnes pratiques	Exigence légale permettant de veiller à ce que toutes les questions administratives soient traitées



	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer la liaison avec les spécialistes juridiques et fiscaux sur les options disponibles pour accélérer la fermeture de la succursale italienne d'Elite tout en maximisant le recouvrement du dégrèvement fiscal.</li> <li>Analyser les propositions faites par les fournisseurs de gestion des réclamations d'Elite et, le cas échéant, faciliter la transition de la gestion des réclamations.</li> <li>Poursuite de l'examen de tous les contrats fournisseurs.</li> <li>Tenue à jour d'un rapport de résultat estimé.</li> </ul>		
<b>Créanciers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer la liaison avec les Créanciers et les titulaires de police dans diverses juridictions européennes concernant les demandes individuelles.</li> <li>Actualisations du Site Web de la Société en temps opportun.</li> <li>Examiner et répondre aux plaintes des Créanciers qui ont été transmises aux Co-Administrateurs par Quest.</li> </ul>	Afin de tenir informés les Créanciers	Travail effectué en prévision de la restitution des fonds aux Créanciers
<b>Supervision de la gestion de la liquidation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réunions et discussions régulières avec les membres de l'équipe de traitement des créances de Quest.</li> <li>Réunions régulières avec Quest pour discuter des problématiques clés, des budgets et des questions opérationnelles.</li> <li>Surveillance des performances et fourniture de commentaires sur les performances et d'informations de gestion.</li> <li>Examiner et convenir des coûts et du budget, y compris les justificatifs, fournis par le responsable de liquidation.</li> </ul>	S'assurer que les demandeurs soient traités équitablement et conformément aux bonnes pratiques	S'assurer que les niveaux de service soient maintenus pour les titulaires de police d'Elite
<b>Législation et conformité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Supervision des titulaires d'une fonction.</li> <li>Analyses de cas effectuées tous les six mois.</li> <li>Examen des livres et registres de la Société.</li> <li>Gestion des systèmes internes de traitement des dossiers, de classement et de comptabilité.</li> <li>Tenir nos dossiers, préparer des notes de dossier, classer les lettres, e-mails et pièces justificatives pertinents.</li> <li>Activités de conformité telles que les contrôles de lutte contre le blanchiment d'argent, la vérification des sanctions et le protocole de traitement des informations.</li> <li>Préparation et participation à la réunion avec le sous-comité chargé des honoraires.</li> <li>Préparer et publier tous les documents, avis et déclarations réglementaires, comme requis.</li> <li>Assurer la liaison avec les régulateurs concernés et les intervenants tiers, y compris le Comité des Créanciers.</li> </ul>	Pour se conformer aux obligations légales	Requis par la loi/réglementation
<b>Stratégie et planification</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déterminer la stratégie optimale afin de progresser vers les objectifs de l'Administration, un calendrier indicatif et des étapes clés.</li> <li>Évaluation des options stratégiques à mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs de l'Administration.</li> <li>Préparation des budgets d'honoraires et suivi des coûts à discuter avec le sous-comité chargé des honoraires.</li> <li>Organiser des réunions d'équipe sur la stratégie et les étapes de clôture.</li> <li>Fournir des mises à jour aux Co-Administrateurs concernant l'affaire et les délais.</li> </ul>	Afin d'assurer la progression de la procédure et de contrôler les coûts	Garantir une progression ordonnée de la gestion de la procédure et des coûts
<b>Impôts et TVA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Travail en cours pour déterminer les passifs postérieurs à la nomination dans diverses juridictions.</li> <li>Poursuite de l'enquête sur les recouvrements potentiels liés à la fiscalité dans différentes juridictions européennes.</li> </ul>	Pour se conformer aux obligations légales	Exigence légale permettant d'assurer le paiement approprié de l'impôt sur les sociétés et d'autres taxes, au profit des Créanciers

- Travaux en cours sur les questions de conformité fiscale dans tous les territoires où la Société opère.
- Soumission de diverses déclarations fiscales au Royaume-Uni, en Espagne et en Italie.

## Nos travaux à venir

Il nous faut encore réaliser les travaux suivants pour atteindre l'objectif de cette Administration.

Domaine de travail	Nos travaux à venir	Avantage financier éventuel du travail fourni pour les Créanciers OU exigence légale
<b>Comptabilité et trésorerie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Traitement des reçus, des paiements et des journaux.</li> <li>• Effectuer les rapprochements bancaires et gérer l'investissement des fonds.</li> <li>• Gestion et stratégie de trésorerie, y compris la diversification des investissements en numéraire et l'optimisation des intérêts bancaires.</li> <li>• Gestion de la trésorerie et des liquidités.</li> <li>• Analyse de la couverture du risque de change.</li> <li>• Demande de compte bancaire et autres coordonnées de crédit.</li> <li>• Traitement des chèques de dividendes non encaissés.</li> </ul>	Assurer la gestion appropriée des fonds détenus
<b>Actifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion des recouvrements potentiels des polices ATE restantes.</li> <li>• Analyse des dossiers de la Société et procédures de recouvrement, y compris les recouvrements de réassurance et de créances, les primes et autres actifs.</li> <li>• Correspondance avec les débiteurs de réassurance et Quest concernant les règlements suite à une analyse coûts-avantages au cas par cas.</li> <li>• Progrès avec d'autres solutions potentielles pour maximiser les recouvrements lorsque les règlements ne sont pas viables ou ne peuvent pas être concrétisés.</li> <li>• Suivre et s'impliquer de manière appropriée dans les litiges en cours pour protéger la position d'Elite et maximiser les recouvrements possibles.</li> <li>• Échanges avec les liquidateurs de CBLI en ce qui concerne le recouvrement de la contrepartie différée soumise à la Commutation.</li> </ul>	Générer des fonds au profit des Créanciers
<b>Créances</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à ce que les créances soient réglées efficacement et à une valeur appropriée.</li> <li>• Examiner et répondre aux recommandations des gestionnaires de créances de Quest/Elite et approuver les actions concernant les créances à valeur élevée, les litiges ou les recouvrements de créances auprès de tiers.</li> <li>• Poursuite de l'examen et des négociations relatives aux créances à valeur élevée.</li> <li>• Gestion continue des créances suite aux clauses de non-responsabilité de divers portefeuilles d'activités.</li> <li>• Examen des paiements et pièces justificatives concernant les titulaires de police admissibles au titre du FSCS.</li> <li>• Liaison avec le FGAO et les experts concernés au sujet de l'indemnisation des assurés français DO d'Elite et soumission continue des charges à payer.</li> <li>• Correspondance avec la SCA concernant la disponibilité d'une indemnisation de l'ICF pour les assurés Elite lorsqu'Elite entrera en liquidation.</li> <li>• Soumission continue des réclamations des assurés grecs éligibles au GAF.</li> <li>• Supervision du traitement des réclamations.</li> <li>• Gestion de tous les contrats fournisseurs.</li> <li>• Réalisation d'audits annuels des créances.</li> </ul>	Maximiser les fonds au profit des Créanciers
<b>Clôture</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre continue du plan d'arrangement, y compris de toutes les communications appropriées avec les créanciers.</li> <li>• Maintien à jour d'un rapport des résultats estimés, y compris la gestion des flux de trésorerie par rapport à un scénario contrefactuel.</li> <li>• Sous réserve de l'entrée en vigueur d'un plan d'arrangement, mise en œuvre de la stratégie convenue avec le FSCS pour les assurés protégés éligibles au Royaume-Uni.</li> <li>• Établissement et mise en œuvre d'un système efficace de gestion et d'évaluation des créances.</li> </ul>	Exigence légale permettant de veiller à ce que toutes les questions administratives soient traitées

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Liaison avec le Tribunal de Gibraltar et le GFSC pour assurer la conformité en matière de sortie d'une Administration.</li> <li>• Obtention des autorisations de clôture.</li> <li>• Procédures de clôture</li> <li>• Liquidation des activités de la Société en général.</li> </ul>	
<b>Créanciers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la liaison avec les Créanciers.</li> <li>• Réponse aux questions des Créanciers de l'assurance directe.</li> <li>• Tenue à jour d'un rapport de résultat estimé.</li> <li>• Préparation et paiement des dividendes.</li> </ul>	Travail effectué en prévision de la restitution des fonds aux Créanciers
<b>Gestion de la liquidation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Surveillance du respect du budget par Quest.</li> <li>• Réunions trimestrielles pour discuter des performances et des informations concernant la gestion.</li> <li>• Maintien des protocoles d'exploitation.</li> <li>• Mettre en œuvre un régime d'ICP pour le schéma d'arrangement lié à la prime de performance de Quest.</li> </ul>	S'assurer que les niveaux de service soient maintenus pour les titulaires de police d'Elite
<b>Législation et conformité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des exigences légales en matière de déclaration.</li> <li>• Préparation et communication de rapports d'étape semestriels aux Créanciers et au greffier.</li> <li>• Communications régulières avec le Comité des Créanciers et le sous-comité chargé des honoraires.</li> <li>• Analyses de cas effectuées tous les six mois.</li> <li>• Communications continues avec les parties prenantes clés.</li> <li>• Délivrer un décompte final aux créanciers lors de la clôture</li> <li>• Préparer des documents et des informations dans le but d'obtenir l'approbation de réviser nos honoraires et d'autres questions relatives à l'Administration.</li> <li>• Traiter les dossiers archivés.</li> <li>• Dépôt des documents.</li> <li>• Mise à jour des listes de contrôle et des systèmes de gestion du journal.</li> </ul>	Requis par la loi/réglementation
<b>Stratégie et planification</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparer les budgets des honoraires et suivre les coûts.</li> <li>• Organiser des réunions d'équipe.</li> <li>• Fournir des mises à jour aux Co-Administrateurs concernant l'affaire.</li> <li>• Négociations de contrats en cours avec des fournisseurs dans plusieurs juridictions.</li> <li>• Organiser des études de cas sur le statut de l'Administration pour aider les Co-Administrateurs dans la prise de décision stratégique en relation avec l'Administration.</li> </ul>	Garantir une progression ordonnée de la gestion de la procédure et des coûts
<b>Impôts et TVA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remplir les déclarations fiscales après la nomination.</li> <li>• Obtention des autorisations fiscales auprès des autorités fiscales compétentes.</li> <li>• Obtention de recouvrements d'impôts.</li> <li>• Dépôts des déclarations requises pour fermer la succursale italienne.</li> <li>• Finalisation de la fermeture de la succursale italienne.</li> </ul>	Exigence légale permettant d'assurer le paiement approprié de l'impôt sur les sociétés et d'autres taxes, au profit des Créanciers

## Paiements aux associés

Nous avons mandaté les professionnels suivants sur ce dossier en raison de leur expertise juridictionnelle en matière fiscale et réglementaire, ainsi qu'à des fins d'efficacité. Les montants indiqués ont été payés au cours de la Période.

Service fourni	Nom de la société/organisation	Compétence	Base des honoraires	Montant engagé
Services professionnels	PricewaterhouseCoopers Advisory SpA	Italie	Coûts en temps et dépenses	14 053 €
Fiscalité et réglementation	PricewaterhouseCoopers Tax & Legal Services, S.L.	Espagne	Coûts en temps et dépenses	0 €

Il est demandé à tous les professionnels tiers de présenter des analyses et une description des coûts en temps ou un calendrier des tâches réalisées, en fonction de leur base d'honoraires, afin de justifier les factures présentées. Toutes les factures sont examinées avant d'être approuvées pour le paiement. Nous sommes convaincus que le niveau des coûts est approprié.

## Décaissements

Les décaissements sont des frais payés par les Co-Administrateurs, qui peuvent inclure un élément de coûts partagés ou répartis.

Des décaissements d'un montant total de 1 639 GBP ont été engagés au cours de la Période concernant les catégories ci-dessous.

Catégorie	Montant engagé (GBP)
Frais de déplacement	632
Frais d'archivage	721
Affranchissement et autres	286
<b>Total</b>	<b>1 639</b>

## Nos relations

Nous n'entretenons aucune autre relation commerciale ou personnelle que celles précédemment divulguées avec les parties qui approuvent nos honoraires ou qui fournissent des services dans le cadre de l'Administration, lorsque la relation pourrait donner lieu à un conflit d'intérêts.

## Sociétés juridiques et autres sociétés professionnelles

En plus des collaborateurs précédemment mentionnés, nous avons mandaté les professionnels suivants sur ce dossier :

Service fourni	Nom de la société/organisation	Motif sélectionné	Base des honoraires
<ul style="list-style-type: none"><li>Services juridiques, notamment :<ul style="list-style-type: none"><li>Assistance lors de la gestion et de la conclusion des créances</li><li>Coûts engagés dans le cadre du recouvrement de créances</li></ul></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>A and L Goodbody</li><li>Ayache Salama</li><li>Bryan Cave Leighton Paisner LLP</li><li>Clifford Chance LLP</li><li>Clyde &amp; Co Claims LLP</li><li>CMS Adonnino Ascoli &amp; Cavasola Scamoni</li><li>CMS Albinana &amp; Suarez de Lezo, S.L.P</li><li>Da Ros Associates</li><li>DWF Law LLP / DWF Rousaud Costas Duran Abogados</li><li>Ellul &amp; Co. Limited</li><li>Freshfields Bruckhaus Deringer LLP</li><li>Gateley Plc</li><li>Jean-Baptiste Meyrier</li><li>Kennedys Law LLP</li><li>SCP Kiejman &amp; Marembert</li><li>Maître Zuelgaray Herve</li><li>SCP L. Poulet-Odent</li><li>Studio Legale Avv. Michele Tavazzi</li><li>Studio Grazzini</li><li>Triay Lawyers Limited</li><li>Unalome Legal Sarl</li><li>Weightmans LLP</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Connaissance du secteur</li><li>Expertise en matière d'insolvabilité</li><li>Expertise juridictionnelle</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Coûts en temps et dépenses</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>Gestion des agents/créances</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>ACS Solutions</li><li>All Risks SRL</li><li>Crawford &amp; Company Legal Services Ltd</li><li>Marley Risk Consultants</li><li>Quest Consulting (London) Limited</li><li>Woodgate and Clark Limited</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Connaissance des titulaires de police</li><li>Expérience en matière de gestion des créances</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Coûts en temps et dépenses</li></ul>

Nous exigeons de tous les professionnels tiers qu'ils présentent des analyses et une description des coûts en temps ou un calendrier des tâches réalisées, en fonction de leur base d'honoraires, afin de justifier les factures présentées. Toutes les

factures sont examinées avant d'être approuvées pour le paiement. Nous sommes convaincus que le niveau des frais juridiques et professionnels est approprié.

# Annexe D : Autres informations

---

<b>Informations sur les tribunaux concernant l'Administration :</b>	La Cour suprême de Gibraltar Numéro de dossier : 2019/COMP/002
<b>Nom complet et nom commercial :</b>	Elite Insurance Company Limited
<b>Numéro d'enregistrement :</b>	91111
<b>Adresse enregistrée :</b>	327 Main Street, GX11 1AA, Gibraltar
<b>Date de nomination pour l'Administration :</b>	11 décembre 2019
<b>Noms et adresses des Co-Administrateurs :</b>	Edgar Charles Andrew Lavarello de PricewaterhouseCoopers Limited Gibraltar, 327 Main Street, Gibraltar et Dan Yoram Schwarzmann de PricewaterhouseCoopers LLP UK, 1 Embankment Place, Londres, WC2N 6RH Royaume-Uni
<b>Site Web de la Société :</b>	<a href="http://www.pwc.co.uk/elite-insurance">www.pwc.co.uk/elite-insurance</a>
<b>Objectif poursuivi par les Co-Administrateurs :</b>	Objectif b — obtenir un meilleur résultat pour l'ensemble des Créanciers de la Société que celui qui serait obtenu si la Société était liquidée (sans avoir été préalablement mise sous Administration)
<b>Répartition des responsabilités des Co-Administrateurs :</b>	En ce qui concerne les pouvoirs énoncés dans l'Annexe 1 de la GIA11, pendant la période où l'Administration est en vigueur, toute fonction devant être exercée par les personnes désignées pour agir en tant qu'Administrateurs peut être exercée par l'une ou l'autre ou toutes les personnes désignées, ou l'une des personnes exerçant cette fonction à l'heure actuelle
<b>Règlement (UE) 2015/848 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2015 relatif aux procédures d'insolvabilité (refonte) :</b>	Le Règlement CE sur l'insolvabilité ne s'applique pas

---



© 2025 PricewaterhouseCoopers LLP. Tous droits réservés. « PwC » désigne PricewaterhouseCoopers Limited Gibraltar et/ou PricewaterhouseCoopers LLP UK, et peut parfois désigner le réseau PwC. Chaque cabinet membre est une entité juridique distincte. Veuillez-vous reporter à [www.pwc.com/structure](http://www.pwc.com/structure) pour de plus amples détails.